

## Burundi : Un ressortissant kenyan appréhendé pour trafic de jeunes filles

PANA, 11 novembre 2017 Bujumbura, Burundi &ndash; Un citoyen originaire du Kenya est entre les mains de la police nationale sous le chef d'accusation de participation à une bande de trafiquants qui a été démantelée mercredi dernier, sur le point d'embarquer 14 jeunes filles burundaises à vendre dans le Sultanat d'Oman (Golfe arabe), a-t-on appris samedi, de source sécuritaire à Bujumbura.

Le sultanat d'Oman est une des destinations étrangères souvent citées dans ce genre de trafic favorisé par la pauvreté et le chômage des plus jeunes au Burundi, dit-on dans les milieux des défenseurs des droits humains. Le porte-parole de la police nationale, Pierre Nkurikiye, a indiqué que deux autres membres du réseau sont un jeune homme burundais et une jeune femme de la même nationalité. Les dossiers des prévenus sont en cours de confection pour les traduire en justice, selon la même source. En 2016, la police nationale avait fermé 11 sociétés-écran qui blanchissaient frauduleusement le trafic des êtres humains à Bujumbura, la capitale burundaise. Parmi les 11 sociétés, il était avéré que seulement quatre d'entre elles étaient burundaises, les autres étaient tenues par des ressortissants de la sous-région du Burundi, notamment des Kenyans, des Tanzaniens et des Ougandais. Le juteux trafic peut générer jusqu'à 1.500 dollars américains par fille livrée dans les riches monarchies du Golfe, selon certaines enquêtes des organisations nationales et internationales de défense des droits humains. Au départ, les trafiquants promettent des opportunités d'emplois rémunérés en pétrodollars, alors qu'en réalité, elles sont destinées à des corvées ou à l'esclavage sexuel. Le phénomène est amplifié ces deux dernières années de crise socio-politique et économique au Burundi, où certaines estimations font état de 2.500 à 3.000 jeunes filles séquestrées dans les pays du Golfe, notamment l'Arabie saoudite, le Liban et le Sultanat d'Oman. C'est une organisation non gouvernementale de droit canadien, « Justice et équité » qui avait alerté l'opinion sur ce phénomène à grande échelle, ciblant principalement de jeunes filles mineures (de 10 à 16 ans), recrutées essentiellement dans les villages déshérités du Burundi. Le code pénal burundais punit normalement le « recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation » d'une servitude pénale de cinq à dix ans, assortie d'une amende de 100.000 francs burundais (57 dollars américains) à 500.000 francs (285 dollars). L'infraction est punie de la servitude pénale à perpétuité dans le cas où elle cause la mort, y compris la mort par suicide.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});